

## Avis de notification du public

12 février 2020

**OBJET :** Implantation d'un site de télécommunications par TELUS  
22 avenue du Centenaire, Saint-Damase (petit immeuble TELUS)  
Lot 4 696 199  
Référence TELUS — PQ004439 — Saint-Damase

---

Madame, Monsieur,

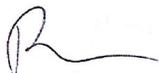
TELUS est fière d'annoncer qu'elle investira dans l'amélioration de son réseau sans fil à Saint-Damase. Pour ce faire, TELUS a proposé 2 différents types de structure à la municipalité; le modèle de type monopole en acier de 30 mètres a été retenu, par cette dernière. Cette structure permettra de soutenir les antennes et équipements du projet actuel et permettra également de prévoir une capacité portante pour des équipements futurs, en fonction de l'évolution technologique du réseau de TELUS. L'équipement nécessaire au fonctionnement du site sera entreposé dans la centrale téléphonique existante de TELUS, sise au 22 avenue du Centenaire, qui sera agrandie en conséquence.

Compte tenu des besoins du réseau et de la zone ciblée, TELUS a privilégié un emplacement central, en retrait de l'avenue Principale, sur un terrain déjà dédié à l'entreposage et à l'usage d'équipements de télécommunication.

Ce nouveau système d'antennes a pour objectif d'améliorer la couverture cellulaire dans les secteurs habités de Saint-Damase, de la base de plein air, ainsi que sur la route 297, entre Baie-des-Sables et Saint-Noël. Lorsque nous aurons terminé, votre communauté aura un accès bonifié au réseau mobile 4G LTE de TELUS. Notre mission demeure d'offrir un service fiable à nos usagers.

Dans le but de consulter la population avoisinante, nous vous faisons part de ce document comportant les informations relatives au projet. Nous vous invitons à le consulter et, au besoin, nous faire suivre vos questions et commentaires, avant le **13 mars 2020**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



**Schneider M. Jean**

Gestionnaire, services immobiliers et affaires municipales  
8885, route Transcanadienne  
Saint-Laurent QC H4S 2C5

## Réglementation

Bien que l'implantation de sites de télécommunications sans fil soit de compétence fédérale, les fournisseurs de services sans-fil sont tenus de consulter la municipalité et la population visée afin d'entamer le processus d'installation d'une nouvelle structure porteuse d'un système d'antennes. Les consultations municipales et publiques ont pour but de répondre aux questions de la collectivité tout en respectant la juridiction fédérale sur l'installation et le maintien des systèmes de télécommunications. Les fournisseurs répondent à toutes les questions pertinentes et une copie des questions et des réponses sont transmises à votre municipalité et à Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

## Processus de consultation publique par défaut d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »).

En l'absence d'un processus de consultation publique municipale spécifique en ce qui a trait aux sites de télécommunications, les fournisseurs doivent suivre la procédure établie par ISDE. Celle-ci prévoit qu'un avis soit émis aux résidents de terrains avoisinant l'emplacement du site projeté, dans un rayon équivalent à trois fois la hauteur de la structure proposée. Ceci permettra à la municipalité et aux citoyens de s'informer sur la proposition de TELUS.

### Voici donc les grandes lignes du projet :

- 1. Fonction du site proposé** — Le site projeté a pour objectif d'améliorer la couverture cellulaire sur le territoire de Saint-Damase, de la base de plein air et sur la route 297, entre Baies-des-Sables et Sait-Noël. Le choix de l'emplacement permettra une couverture optimale qui saura répondre aux besoins de la collectivité. Aucune structure existante, ayant une hauteur potentiellement viable, ne semble avoir la capacité portante pour soutenir adéquatement l'équipement actuel et futur prévu à installer. TELUS propose donc une nouvelle structure à côté de son bâtiment existant étant donné sa localisation de choix. Par ailleurs, TELUS s'engage à étudier toute demande de partage de sa structure pourvu que le demandeur respecte les pratiques de colocation établies.
- 2. Emplacement proposé** — L'emplacement retenu est situé sur une partie du lot 4 696 199 du cadastre du Québec, situé au 22 avenue du Centenaire, Saint-Damase (**annexes A et B**).
- 3. Sécurité** — TELUS confirme que son site sera érigé et maintenu selon les normes du Code de sécurité 6 établi par Santé Canada, y compris la considération des effets combinés des installations avoisinantes dans le milieu radio local. L'usage continu du site, ainsi que toute modification pouvant y être apportée, se fera selon ces mêmes critères.  
TELUS garantit que toutes les installations de radiocommunications et de radiodiffusion respectent le Code de sécurité 6 en tout temps.
- 4. Accès au site** — Le site sera accessible par l'avenue du Centenaire comme le font déjà les employés de TELUS pour accéder à l'immeuble existant. Une clôture sera installée afin de limiter l'accès au site (**annexe B**).
- 5. Environnement** — TELUS confirme que l'installation ne nécessite pas d'évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE), que ce n'est pas un projet désigné et qu'elle n'est pas située sur un territoire domaniale.

6. **Système d'antennes proposé** — En concordance avec le choix de la municipalité, nous proposons l'installation d'une tour de type monopole en acier de 30 mètres (**Annexe C**). Les antennes installées au sommet permettront la diffusion des technologies sans fil de TELUS (**Annexe D**).
7. **Transport Canada** — La tour sera construite conformément aux exigences de Transports Canada. À notre connaissance milieu, un balisage de jour et nuit serait requis. Dans le cas où ces exigences différeraient, une confirmation des changements sera envoyée, par TELUS, à cet égard.
8. **Normes et pratiques** — TELUS confirme que le système d'antennes décrit dans le présent dossier respectera les meilleures pratiques reconnues en ingénierie et en construction.
9. **Autorité locale d'utilisation du sol** — La Municipalité de Saint-Damase a été informée du projet d'implantation du site et a fourni son appui par voie de résolution (résolution numéro : 168-19).
10. **Information générale** — toute information relative aux systèmes d'antennes est accessible sur le site Web de la Gestion du spectre et télécommunication d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (<http://www.ic.gc.ca/antenne>).
11. **Coordonnées**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter par écrit :

**TELUS Communications Inc.**

Schneider Jean  
Gestionnaire, Services immobiliers — réseau sans fil  
8885, route transcanadienne, 3<sup>e</sup> étage,  
Saint-Laurent (Québec) H4S 2C5  
[schneider.jean@telus.com](mailto:schneider.jean@telus.com)

**Municipalité de Saint-Damase**

Anick Lavoie  
Directrice générale  
18, avenue du Centenaire  
Saint-Damase (Québec) G0J 2J0

**Innovation, Sciences et Développement économique Canada**

1155, rue Metcalfe,  
Suite 950,  
Montréal (Québec) H3B 2V6  
Tél. : 1-855-784-8282  
[ic.spectrequebec-spectrumquebec.ic@canada.ca](mailto:ic.spectrequebec-spectrumquebec.ic@canada.ca)

12. **Date limite pour la soumission des questions et commentaires du public**

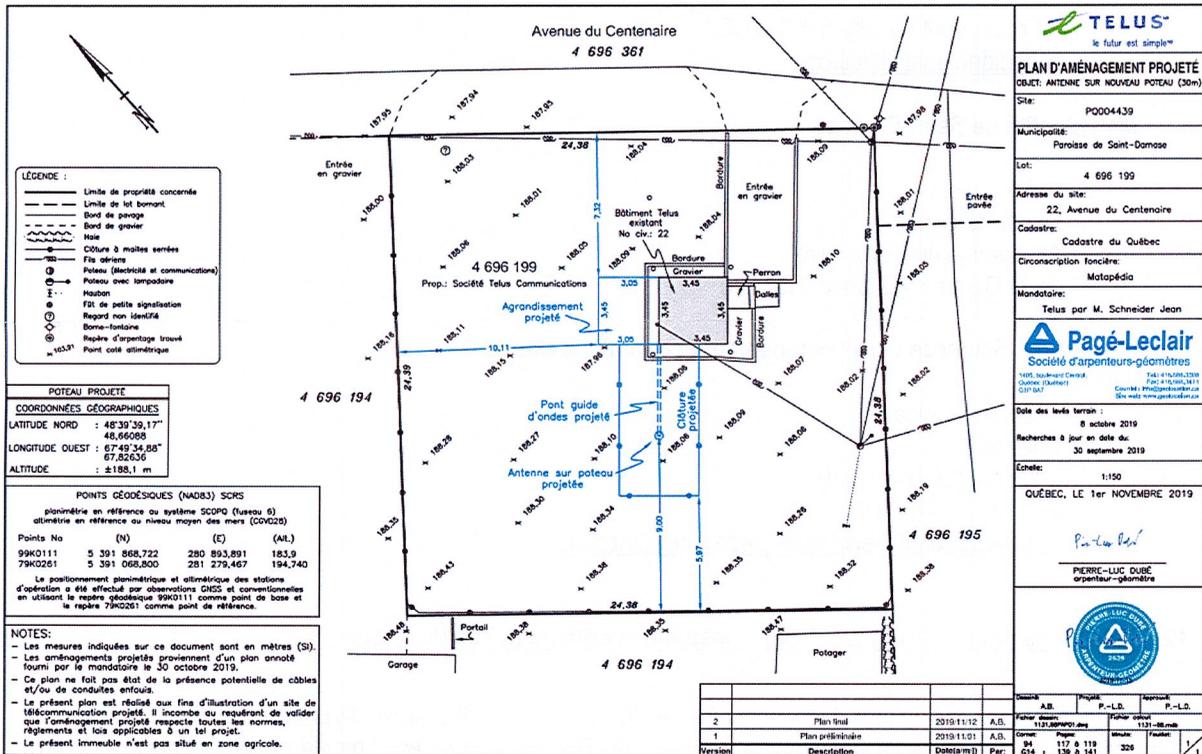
Pour toutes questions ou tous commentaires spécifiques concernant la présente proposition, n'hésitez pas à communiquer par écrit avec la personne-ressource de TELUS mentionnée ci-haut avant **le 13 mars 2020** en prenant soin de mentionner le numéro de référence **PQ004439 – Saint-Damase**.

## ANNEXE A - Localisation du site proposé



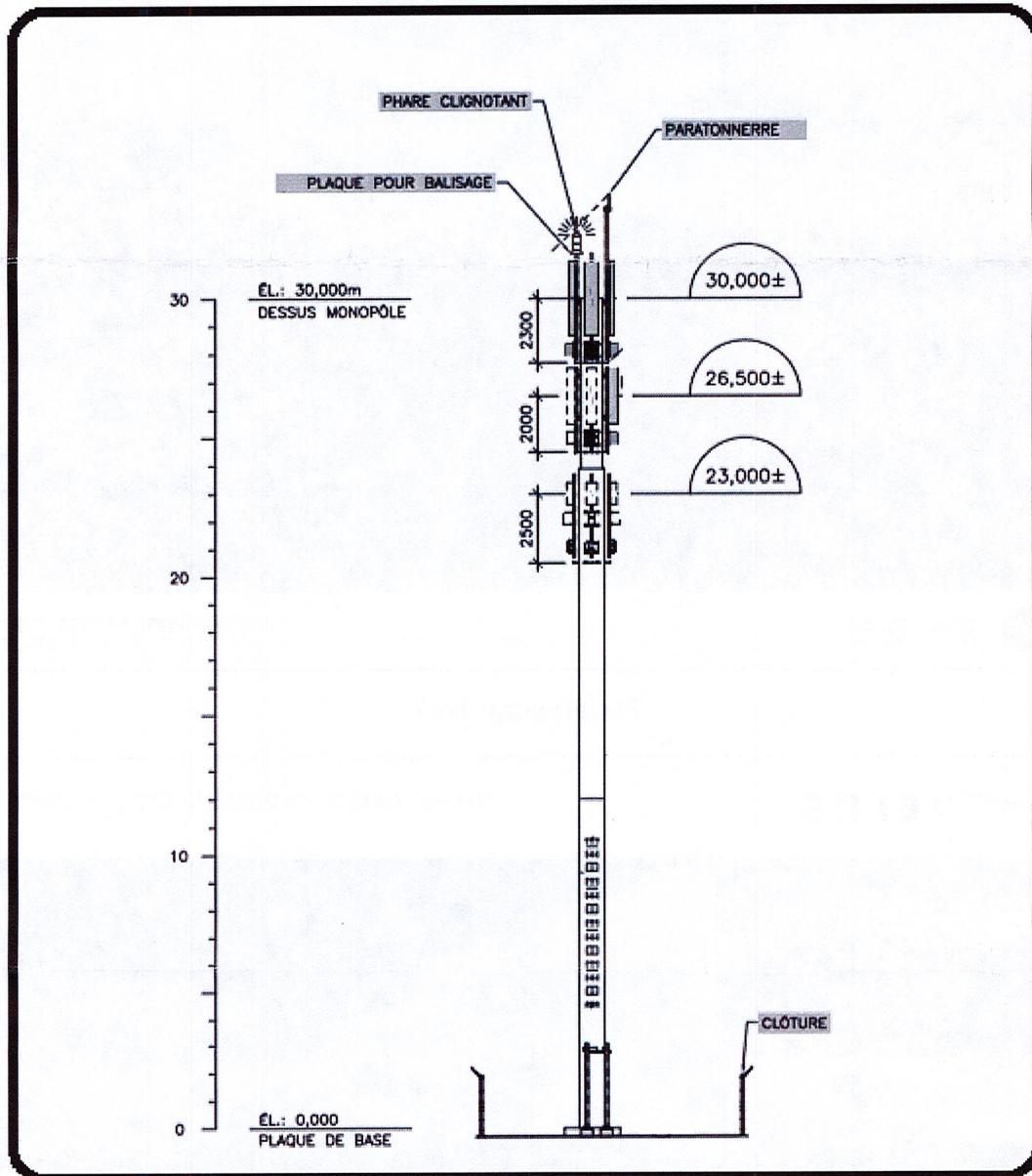
Emplacement projeté du site de TELUS

## ANNEXE B - Plan d'arpentage

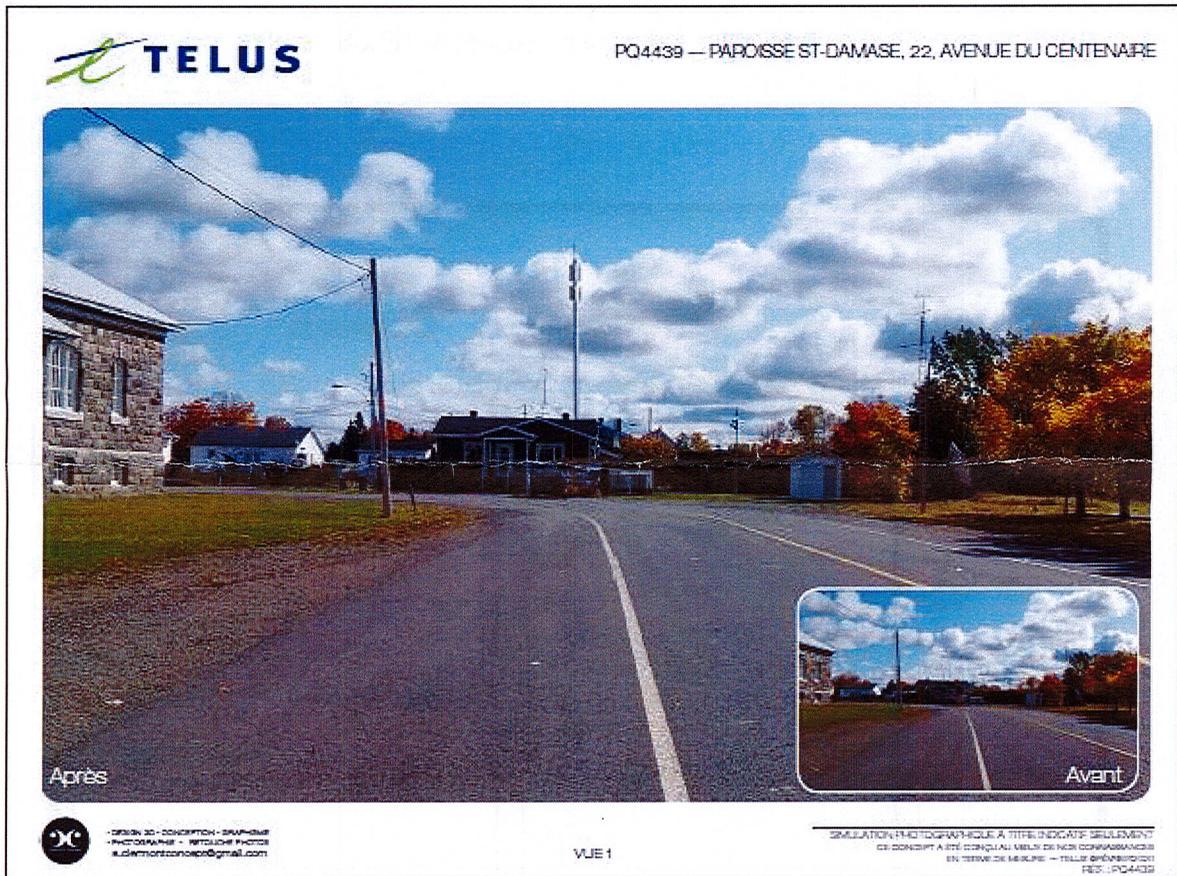


ANNEXE C

Profil de la structure proposée par TELUS



ANNEXE D - Photomontage no. 1



Photomontage no. 2

